Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil, lors de sa séance ordinaire tenue le 9 novembre 2026, a adopté le Règlement 666-1-26 modifiant le Règlement 666-19 relatif aux frais de déplacement et de représentation des élus et des employés de la Ville.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau ou consulter le site Internet à l'adresse suivante : http://www.vsjb.ca/la-ville/reglements/.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 12e jour de novembre 2026

Nancy Giguère
Greffière